

L'insertion à 24 mois des apprentis sortant en 2018 et 2019 d'une formation professionnalisante dans l'académie de Nantes

Numéro 50
Avril 2024

Parmi les apprentis ligériens sortis d'une dernière année d'études professionnelles en 2018 et 2019, de niveau CAP à BTS, 78 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie. L'insertion professionnelle des jeunes s'est améliorée par rapport à leur situation à 6 mois, une hausse de 7 points est observée. Ces résultats doivent être analysés prudemment, certains points d'insertion correspondent à la période Covid.

Mélanie BESNARD



SEPP
SERVICE DE L'ÉVALUATION, DE LA
PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES : LE SYSTÈME D'INFORMATION DEPP/DARES INSERJEUNES

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « Scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « Emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Inserjeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. L'emploi non salarié, dans le public, et à l'étranger n'est pas couvert.

Dans l'académie de Nantes, parmi les jeunes inscrits en 2017/2018 ou en 2018/2019 en dernière année d'un cycle professionnel, deux ans après leur sortie, 78 % des ex-apprentis ont un emploi salarié dans le secteur privé, contre 71 % 6 mois après leur sortie. L'écart avec le national reste stable avec + 9 points à 6 mois et + 8 points à 24 mois en faveur de l'académie de Nantes.

À tous les niveaux de formation, l'insertion s'améliore entre 6 et 24 mois, le taux d'emploi augmentant de 11 points pour le CAP, de 6 points pour le bac pro ainsi que le BTS et de 3 points pour le BP (figure 1a). Au niveau départemental, la Vendée se détache des autres départements avec une insertion à 24 mois supérieure de 4 points à la moyenne académique (figure 1b).

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié en France à 6, 12, 18 ou 24 mois et l'effectif de sortants (hors élèves toujours en formation).

1a - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois selon la classe de sortie

	Taux d'emploi ¹ (%)				Evolution du taux d'emploi
	à 6 mois	à 12 mois	à 18 mois	à 24 mois	
CAP	59	66	65	70	
MC5	73	79	78	83	
Autre niveau 5	70	80	76	78	
Bac pro	72	75	76	78	
BP	81	83	82	84	
MC4	84	84	89	89	
Autre niveau 4	69	74	74	75	
BTS	77	80	81	83	
Autre niveau 3	73	78	76	79	
Ensemble	71	75	75	78	
<i>National</i>	62	66	67	70	

1b - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois par département

	Taux d'emploi ¹ (%)			
	à 6 mois	à 12 mois	à 18 mois	à 24 mois
Loire-Atlantique	71	74	74	76
Maine-et-Loire	72	76	76	79
Mayenne	72	76	75	77
Sarthe	66	73	72	75
Vendée	71	77	77	82
Ensemble	71	75	75	78

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en apprentissage, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Avoir obtenu son diplôme est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle à 24 mois.

Deux ans après leur sortie d'études, le taux d'emploi des diplômés est de 80 % contre 72 % pour les non-diplômés, tous niveaux confondus. Le gain par rapport à l'insertion à 6 mois est plus important chez les non-diplômés (+ 9 points contre + 6 points), cet écart est plus marqué pour les sortants de CAP et de MC de niveau 5 (figure 2a). Dans tous les départements excepté celui de la Loire-Atlantique, l'écart entre l'insertion à 6 mois et 24 mois des diplômés et des non-diplômés a également diminué (Figure 2b).

2a - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois par classe de sortie, selon l'obtention du diplôme (en %)

		Taux d'emploi (%)			
	Diplôme obtenu	à 6 mois	à 12 mois	à 18 mois	à 24 mois
CAP	Oui (79%)	64	69	69	73
	Non (21%)	47	57	56	63
MC5	Oui (82%)	75	81	82	85
	Non (18%)	64	70	64	72
Bac pro	Oui (79%)	75	77	79	79
	Non (21%)	63	68	68	72
BP	Oui (83%)	84	85	85	87
	Non (17%)	77	81	76	80
MC4	Oui (89%)	85	87	90	91
	Non (11%)	86	82	91	91
BTS	Oui (80%)	77	81	81	84
	Non (20%)	74	78	78	80
Ensemble	Oui (80%)	74	77	78	80
	Non (20%)	63	69	68	72

2b - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois par département, selon l'obtention du diplôme (en %)

		Taux d'emploi (%)			
	Diplôme obtenu	à 6 mois	à 12 mois	à 18 mois	à 24 mois
Loire-Atlantique	Oui (82%)	74	77	77	79
	Non (18%)	64	68	66	69
Maine-et-Loire	Oui (81%)	75	77	79	81
	Non (19%)	67	73	72	77
Mayenne	Oui (78%)	73	77	77	79
	Non (22%)	63	66	69	70
Sarthe	Oui (78%)	71	76	76	77
	Non (22%)	56	65	64	70
Vendée	Oui (81%)	75	79	80	84
	Non (19%)	61	72	67	75
Ensemble	Oui (80%)	74	77	78	80
	Non (20%)	63	69	68	72

Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour tous les apprentis, les apprentis concernés sont exclus du champ pour cette figure.

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en apprentissage, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Les hommes continuent de mieux s'insérer professionnellement que les femmes.

Le taux d'emploi des hommes s'élève à 79 % 24 mois après la sortie d'études, contre 76 % pour celui des femmes. L'écart d'insertion à 24 mois entre les hommes et les femmes est légèrement inférieur à celui à 6 mois (figure 3a).

Le taux d'emploi des apprentis sortant d'une formation dans le domaine de la production reste plus élevé que celui des apprentis sortant d'une formation dans le domaine des services (figure 3b).

La spécialité « Energie, chimie et métallurgie » garde le meilleur taux d'emploi à 24 mois mais a toujours des gains d'insertion plus faibles que la moyenne en comparaison à l'insertion à 6 mois. La spécialité «Hôtellerie, restauration, tourisme» connaît des variations saisonnières, des gains d'insertion sont constatés à 12 et 24 mois (juillet) alors qu'un léger recul est observé à 18 mois (janvier).

3a - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois selon le genre (en %)

Taux d'emploi	Femmes	Hommes	Ecart H-F (en points)
à 6 mois	67	72	+5
à 12 mois	72	76	+4
à 18 mois	72	76	+4
à 24 mois	76	79	+3

3b - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois par secteur de formation (en %)

Taux d'emploi	Production	Services	Ecart S-P (en points)
à 6 mois	72	68	-4
à 12 mois	76	72	-4
à 18 mois	76	72	-4
à 24 mois	79	76	-3

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en apprentissage, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Plus d'un apprenti sur cinq est toujours salarié de l'employeur de son apprentissage.

Deux ans après la fin de leurs études, 21 % des ex-apprentis sont encore salariés chez l'employeur dans lequel ils ont réalisé leur apprentissage. Toutefois, cette part a reculé par rapport à l'observation à 6 mois (- 7 points).

La proportion de CDI chez les ex-apprentis en emploi augmente.

Deux ans après leur sortie du système scolaire, parmi les ex-apprentis en emploi, 70 % sont en CDI (+ 18 points par rapport au point à 6 mois). La part des contrats de professionnalisation est en baisse (- 8 points) ainsi que celle des contrats d'intérim et des CDD (- 5 points) (figure 4). La part des emplois à temps partiel est restée relativement stable entre le point à 6 mois et le point à 24 mois (respectivement 8 % et 7 %).

4 - Nature de l'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois (en %)

Insertion	CDI	CDD	Intérim	Contrat de professionnalisation	Autre type de contrat
à 6 mois	52	23	13	11	1
à 12 mois	57	22	11	9	1
à 18 mois	67	17	10	5	1
à 24 mois	70	18	8	3	1

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en apprentissage, en emploi, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

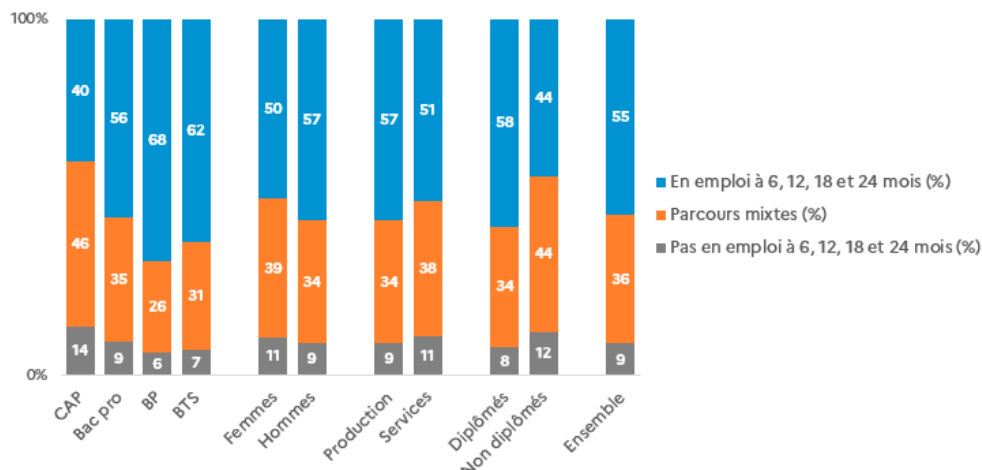
Source : Dares, Depp, InserJeunes

Plus d'un apprenti sur deux est en emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie d'études.

55 % des ex-apprentis sont en emploi aux quatre dates étudiées, 36 % ont un parcours mixte : au moins une fois en emploi et au moins une fois sans emploi et les 9 % restants ne sont pas en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois. (figure 5). En parallèle, on constate que 34 % des sortants ont le même employeur à ces quatre points d'observation.

Les parcours dans l'emploi salarié privé des apprentis diffèrent selon le niveau de diplôme préparé et selon l'obtention du diplôme : 14 % des sortants d'un diplôme de CAP n'ont jamais été en emploi aux quatre dates, c'est également le cas de 12 % des non diplômés.

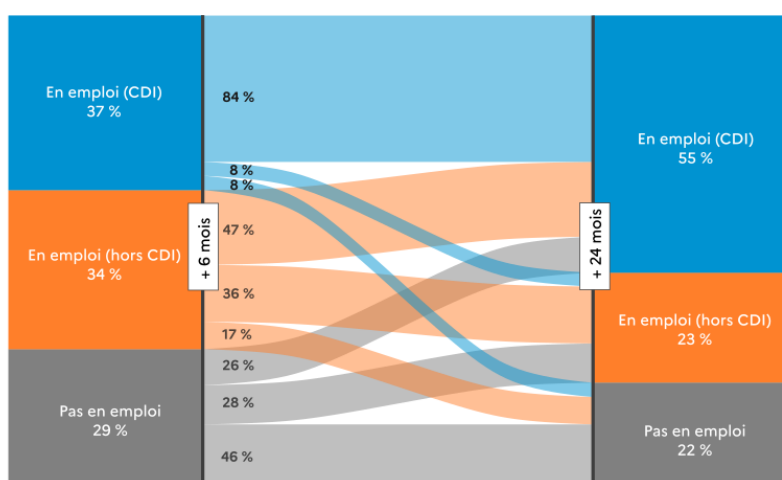
5 - Parcours dans l'emploi salarié privé des apprentis au cours des deux années après leur sortie d'études (en %)



Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en apprentissage, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

6 - Situation à 6 et 24 mois des apprentis sortant d'études



Un accès progressif au CDI

Deux ans après leur sortie d'études, 55 % des apprentis ont un emploi en CDI (figure 6). Ce taux est en hausse de 18 points par rapport à la situation 6 mois après la sortie d'études. La plupart (84 %) des apprentis qui étaient en CDI 6 mois après leur sortie d'études le sont encore deux ans après leur sortie d'études. Les apprentis ayant un emploi hors CDI 6 mois après la sortie d'études sont à 47 % en CDI 24 mois après la sortie d'études. Enfin, parmi les apprentis sans emploi 6 mois après leur sortie d'études, 26 % sont en CDI deux ans après la sortie d'études. Deux ans après leur sortie d'études, 23 % des apprentis ont un emploi hors CDI.

Lecture : parmi les apprentis sortant du système scolaire en 2018 et 2019, 37 % étaient en emploi avec un CDI 6 mois après leur sortie d'études. Parmi ces apprentis en emploi avec un CDI 6 mois après leur sortie d'études, 84 % étaient en emploi avec un CDI 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en apprentissage, 6 et 24 mois après la fin des études. Seul le contrat principal a été pris en compte.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

7 - Part de la reprise d'études un an après la sortie d'études pour les apprentis sortant en 2018 et 2019 (en %)

	En reprise d'études de l'année scolaire n+1 (%)
CAP	5
Bac pro	4
BP	1
BTS	5
Femmes	4
Hommes	4
Production	3
Services	5
Diplômé	4
Non diplômé	2
En emploi 6 mois après la sortie d'études	4
Pas en emploi 6 mois après la sortie d'études	5
Ensemble	4

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en apprentissage

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Un an après leur sortie d'études, 4 % des ex-apprentis reprennent des études.

Parmi les apprentis qui sont sortis du système scolaire en 2018 ou 2019, 4 % ont repris des études un an après. Les ex-apprentis qui n'étaient pas en emploi 6 mois après la sortie d'études sont 5 % à reprendre une formation. La même proportion de sortants de CAP et BTS est de nouveau engagée dans un cycle d'études. Cette reprise d'études est également plus fréquente dans le domaine des services que dans celui de la production (figure 7).

Bibliographie :

Antoine R., (DEPP), Fauchon A. (DARES), 2022, "L'insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 - 72 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021", Note d'information, n° 22.21, DEPP

Directrice de la publication : Katia BÉGUIN

Rectorat de Nantes
SEPP
Site Margueritte

02 40 37 37 37
8 rue du général Margueritte
Nantes
www.ac-nantes.fr